

ANNEXE IV

Plan d'action

dans le cadre de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

ESPACE DJANGO

1. Actions de sensibilisation et d'information prévues par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structures, etc.

L'Espace Django place au cœur de ses préoccupations l'égalité entre les genres et la lutte contre toutes les formes de violences, dans tous les aspects du quotidien professionnel de son équipe et de l'accueil des publics. L'ensemble de l'équipe a ainsi suivi une formation, aux questions d'équité et d'égalité, pour les questions internes mais aussi vis-à-vis de l'accueil des publics, formation qui est renouvelée chaque année. Par ailleurs, des aménagements ont été opérés au sein des espaces ouverts aux publics, à l'instar des toilettes qui ont été « dé-genrées » et d'une campagne d'affichage d'une communication contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles en lien avec le collectif « Ici c'est cool ».

2. Formations prévues par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

- Nombre et fonctions des personnes pour lesquelles sont prévues des formations durant la période de conventionnement : 25 personnes par an (direction, salariés, bénévoles, techniciens, gouvernance).
- Nom des organisme(s) de formation : Collectif « Ici c'est cool », Groupe Egaé, collectif WOM-X.
- Date(s) des formations : Octobre (tous les ans, durant la période de conventionnement).
- Nombre et fonctions des personnes ayant déjà suivi des formations au titre de la lutte contre les VHSS et dates de formation : Benoît Van Kote (Co-directeur), le 11 avril 2022 (groupe Egaé). Dernière formation / sensibilisation interne le 16 janvier 2024 : Kévin Matz (administrateur), Marilyne Tona (chargée de communication), Elisa Rivière (chargée de production), Benoît Van Kote (co-directeur), Mourad Mabrouki (co-directeur), Baya Ndongui (attaché à l'action culturelle), Laurianne Giguet (co-présidente aux finances)
- Deux personnes référentes formées (codirecteur et chargée de com) à la prise en charge des victimes.
- Formation des bénévoles sur la gestion des violences sexistes et sexuelles dans le milieu du spectacle : équipe + bénévoles attentifs et formés au repérage des signes de détresse, y compris en salle.

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

- Mise en place d'un protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Développement de partenariats avec mise en avant de projets artistiques locaux pour communiquer sur cet enjeu (ateliers et programmation avec le collectif WOM-X par exemple).
- Distribution, affichage et sensibilisation des équipes, techniciens et bénévoles avec le kit de communication Égalité F/H et VHSS.

- Service de sécurité identifié et visible dans tous les espaces de la salle (bar, salle, couloir toilettes) : agents de sécurité et SSIAP sensibilisés au dispositif de signalement (toujours les mêmes personnes).
- Protocole de prise en charge des victimes : proposition d'aller dans un lieu calme et sécurisé (espace vestiaire, bureaux de l'équipe), écoute des besoins de la personne sur la désignation d'une personne référente jusqu'à sa prise en charge, écoute des besoins de la personne sur les modalités de sa prise en charge, contact de services médicaux (SAMU) si besoin, contact des services de police si l'agresseur est identifié (pas d'intervention direct du service de sécurité ou de l'équipe sur les agresseurs présumés), s'assurer que la victime est prise en charge à la fin de l'évènement (amis, familles, services de soins).
- Évaluation annuelle des actions menées et de l'impact du protocole mis en place.